

PROCÈS-VERBAL

LE 23 NOVEMBRE 2021

GRAND-SAULT

RÉUNION

Une réunion extraordinaire du conseil municipal de Grand-Sault au Nouveau-Brunswick a été tenue à l'édifice municipal dans la salle Roland Lafrance à compter de 19 heures le mardi, 23 novembre 2021, suivant les avis requis par la loi.

PRÉSENCES

Son honneur le maire:

Marcel Deschênes

Les conseillers :

Jean Réal Michaud
Annie Deschênes
Joe Themens

David Raines
Renaud Ouellette
Jean Maurice Gagnon

ainsi que le directeur général/greffier Peter Michaud et la greffière adjointe, Lise J. Ouellette.

ORDRE DU JOUR

Jean Maurice Gagnon/Renaud Ouellette,

2021- 089 Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Adopté

MOTIONS ET COMPTES-RENDUS DES COMITÉS

Bibliothèque – commissaire

Jean Réal Michaud/ Joe Themens,

2021-090 Que le conseil municipal de Grand-Sault nomme Eleanor Liu comme commissaire pour la bibliothèque publique de Grand-Sault. Adopté

AFFAIRES COMMENCÉES

Société de développement du centre des affaires de Grand-Sault Inc.

La greffière adjointe fait la première et la deuxième lecture de l'arrêté 74 afin d'adopter le budget 2022 pour la SDCAGS Inc. On dispense avec la lecture en entier puisque les avis selon le paragraphe 15 (3) de la Loi sur la gouvernance locale ont été affichés.

Renaud Ouellette/Annie Deschênes, que le conseil municipal adopte la première lecture de l'arrêté 74 telle que lue. Adopté

Jean Réal Michaud/David Raines, que le conseil municipal adopte la deuxième lecture de l'arrêté 74 telle que lue. Adopté

AFFAIRE NOUVELLES

Présentation de courtepoinTE – Société historique

Mme Mona Gagnon présente une courtepoinTE des armoiries de la ville qu'elle a fabriquée en donation à la Société historique de Grand-Sault.

AUTRES

Intervention du public et des médias

Robert Godbout – Grand Falls Milling

M. Godbout demande pourquoi le per diem du maire a doublé pendant la pandémie.

Le maire explique que l'année 2020 en particulier a été très occupée avec plusieurs heures travaillées pour des conférences de presse et autres actions qui étaient exigées par la santé publique, entre autres. Il souligne les projets accomplis dans les dernières années et le travail nécessaire pour obtenir les octrois afin de permettre ces améliorations pour la ville.

Chevaliers de Colomb – Rodrick Cyr

Monsieur Cyr, porte-parole pour les Chevaliers, exprime leur mécontentement concernant une enseigne qui avait été installée par les Chevaliers sur le terrain voisin et qui a été enlevée sans autre avis par le propriétaire du terrain en question.

Il remercie la famille Bélanger pour avoir asphalté le stationnement comme donation aux Chevaliers mais questionne que la partie du stationnement au voisin ait été asphalté aussi.

Le maire informe M. Cyr que les transferts de terrain ne sont pas officiels tant que les documents ne seront signés. On attend que l'avocat les prépare.

M. Cyr questionne que les documents ne sont pas prêts et se demande s'il y a un problème avec la transaction.

Il liste les services des Chevaliers dans la communauté depuis les années 1970 et que le groupe ne mérite pas le traitement qu'ils a reçu. Le groupe espère que ce traitement ne se reproduira pas dans le futur.

Le maire questionne pourquoi le sujet est rapporté puisque l'entente pour l'échange de terrain est réglée. Toute documentation est dans les mains de l'avocat. Il précise que c'est lui qui a contacté les Bélanger pour suggérer la donation d'asphalte pendant les négociations.

Guy Cyr demande que les limites du terrain soient délimitées par des bornes d'arpentage.

Il questionne aussi les droits du voisin concernant des barres d'armatures qui auraient été peinturées jaunes.

Éric Gagnon du service d'utilisation des terres recommande à M. Cyr d'apporter la plainte au SUT avec l'information en appui s'il y a lieu. La question ne peut pas être répondue ce soir sans avoir vu la propriété.

On questionne l'installation de poteaux pour délimiter les entrées. Les gens sont encouragés d'installer ces poteaux à l'intérieur de leur propriété. Faire attention aussi aux zones d'érosion dans lesquelles il est interdit de pousser la neige dans une falaise.

Question sur Facebook

Un individu questionne le prix pour avoir changé le bail sur la rue Front. Le maire répond que la Ville n'a pas reçu la facture de l'avocat à jour.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

Le maire rappelle que la prochaine réunion aura lieu le 21 décembre 2021.

Annie Deschênes/Joe Themens, propose la clôture de la réunion à 20h40. Adopté

Marcel Deschênes
Maire

Lise J. Ouellette
Greffière adjointe